

Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2025

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons procédé au dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2025 lors de la séance extraordinaire tenue le 25 juin dernier. Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je vous présente les faits saillants de ces rapports, pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2025, tel qu'audité par M. Daniel Tétreault, CPA auditeur, CA.

Cet exercice financier a été marqué par plusieurs éléments non prévus qui ont eu un impact significatif sur nos résultats.

Commençons par les données financières, puis les explications des résultats et les mesures mises en place en 2026 pour assurer un meilleur contrôle budgétaire, et nous finirons par les investissements réalisés.

Données financières

Les revenus de la Municipalité se sont chiffrés à 7 036 447 \$, alors que les charges s'élevaient à 7 400 549 \$, ce qui nous a amenés à un déficit de l'exercice de 364 102 \$. Malgré que nous ayons enregistré des hausses de revenus dans certains secteurs, dont les droits de mutation de l'ordre de 130 424 \$, pour un total de 288 096 \$, ce déficit s'explique, entre autres, par les faits suivants :

- ✓ Diminution de revenus provenant des transferts gouvernementaux sur les infrastructures de l'ordre de 192 524 \$;
- ✓ Diminution des subventions de 361 331 \$;

De plus, nous avons enregistré des dépenses dans les secteurs suivants :

- ✓ Dépassement des coûts anticipés d'abrasif et de sel de 83 052 \$;
- ✓ Dépassement des coûts anticipés pour la réparation des véhicules et la location de machinerie de 349 665 \$;
- ✓ Augmentation du coût anticipé de l'essence au montant de 54 846.48 \$;
- ✓ Dépassement des coûts en ressources humaines de 167 756 \$;
- ✓ Dépassement des frais anticipés des services externes de 52 464 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectations, etc.), le rapport financier présente un déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 614 146 \$. Cependant, le solde de l'excédent accumulé a pu absorber une grande partie de ce déficit, permettant ainsi à la Municipalité de terminer l'année financière 2025 avec un déficit de fonctionnement de 1 632 \$.

En ce qui concerne la dette à long terme, celle-ci s'élève, à la fin de l'exercice financier 2025, à 5 371 961 \$.

Explication des résultats et mesures prises en 2026

Tout d'abord, au niveau des revenus, nous avons constaté un manque à gagner important lié aux transferts gouvernementaux. Certaines subventions, notamment dans le cadre de programmes d'infrastructures comme la TECQ, n'ont pas été obtenues ou ont été refusées, ce qui a eu pour effet de réduire nos revenus de façon non anticipée. Cette situation fait suite à la modification du programme en 2026. En effet, des travaux ont été effectués sur nos routes en 2025, car ils étaient admissibles aux programmes. Malheureusement, lors du dépôt de la reddition de comptes pour obtenir la subvention, le gouvernement provincial a refusé de nous octroyer la subvention parce que le type de travaux que nous avons effectués n'était plus au programme 2026. De l'avis de notre vérificateur-comptable, plusieurs municipalités ont été



touchées par ces mesures. Nous déplorons ce changement de cap qui rend des petites municipalités vulnérables face à l'ampleur de la désuétude de leurs infrastructures.

Du côté des dépenses, la principale pression est venue des activités de voirie et de transport. Nous avons observé une hausse importante des coûts, notamment en raison de l'augmentation du prix du carburant, des abrasifs et des produits d'abat-poussière, ainsi que des coûts liés au déneigement.

À cela s'ajoutent des dépenses imprévues liées à des bris d'équipements, qui ont nécessité la location de véhicules afin d'assurer la continuité de nos services. J'ai mandaté la direction générale pour explorer, avec le directeur des travaux publics, des solutions qui nous permettraient d'obtenir des indicateurs sur la désuétude des équipements dans le but d'inclure un plan de gestion des véhicules dans notre planification budgétaire.

Ces différents facteurs ont contribué à un dépassement important des dépenses en transport, qui constitue le principal écart de l'année.

En conséquence, l'exercice 2025 se termine avec un déficit de fonctionnement, qui s'explique principalement par la combinaison de revenus moindres et de coûts d'opération plus élevés.

Afin de mieux contrôler notre année fiscale 2026, quelques mesures ont été mises en place avec la direction générale, entre autres, l'instauration d'un processus rigoureux pour les mauvaises créances, suivi des prévisions budgétaires trimestriellement par le conseil, recherche constante pour l'amélioration des revenus et la gestion des dépenses à l'interne, meilleure utilisation des outils mis à notre disposition par la Loi, notamment la vente pour non-paiement de taxes.

Principaux investissements et principales réalisations 2025

- ✓ Rénovation du garage municipal;
- ✓ Traitement de surface des chemins du Lac-à-la-Truite, Pépin et Després;
- ✓ Toiture du kiosque postal;
- ✓ Achat d'un camion 10 roues et d'une niveleuse;
- ✓ Ponceaux Mulet et rivière Preston;
- ✓ Continuité du contrôle de la berce du Caucase;
- ✓ Continuité du contrôle du myriophylle à épis;
- ✓ Modifications règlementaires;
- ✓ Protection des rives des lacs à la Truite et Marie-Louise;
- ✓ Forage exploratoire d'un 3^e puits pour l'aqueduc.

Malgré les résultats de 2025, il est important de souligner que la situation financière globale de la Municipalité demeure saine. Nos revenus de taxation sont restés solides et la gestion interne a permis d'atténuer en partie les impacts de ces écarts.

En résumé, l'année 2025 reflète une réalité que plusieurs municipalités vivent actuellement : une pression croissante sur les coûts d'opération et une certaine incertitude quant aux revenus provenant des programmes gouvernementaux.

Ces éléments seront évidemment pris en compte dans notre planification financière pour les années à venir.

Donné à La Minerve, ce 6^e jour de juillet 2026.

Michel Richard, Maire